

tenue sous la présidence de Monsieur PLATILLERO, assisté(e)
de Monsieur CABAL et Monsieur GUIONNET RUALT, Conseillers
En présence de Monsieur BOIDÉ, Rapporteur public
Madame ARAS, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2506635	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler la décision prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 06/12/2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et une interdiction de retour d'une durée de deux ans.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur T	Maître COLAS Sandrine (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
02)	DOSSIER N° 2506636	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler la décision prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 06/12/2024 portant obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours et interdiction de retour pour une durée de deux ans.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame G	Maître COLAS Sandrine (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
03)	DOSSIER N° 2506638	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler la décision prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 25/11/2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur M	Maître RUDLOFF Constance (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2506639	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annuler la décision prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 25/11/2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M	Maître RUDLOFF Constance (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

05)	DOSSIER N° 2506640	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annuler la décision prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 25/11/2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M	Maître RUDLOFF Constance (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

06)	DOSSIER N° 2506637	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annuler la décision prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 08/05/2025 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours

	et une interdiction de retour pour une durée de deux ans.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître MANIQUET Angéla (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

07) DOSSIER N° 2506633 RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO

Titre de l'affaire Annuler la décision prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 22/10/2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître GONAND Benjamin
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

08) DOSSIER N° 2506634 RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL

Titre de l'affaire Annuler la décision prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 31/12/2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	Maître BAKAYOKO Nathalie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09) DOSSIER N° 2506641 RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO

Titre de l'affaire Annuler la décision prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 09 avril 2025 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

10)	DOSSIER N° 2506642	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annuler la décision prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 29 janvier 2025 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et une interdiction de retour pour une durée de deux ans.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître MAZZARELLO Patrick
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11)	DOSSIER N° 2506643	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annuler la décision prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 02 janvier 2025 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et une interdiction de retour pour une durée de deux ans.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur T	Maître IBRAHIM Sophie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

Arrêté le 24/11/2025
Le président du tribunal